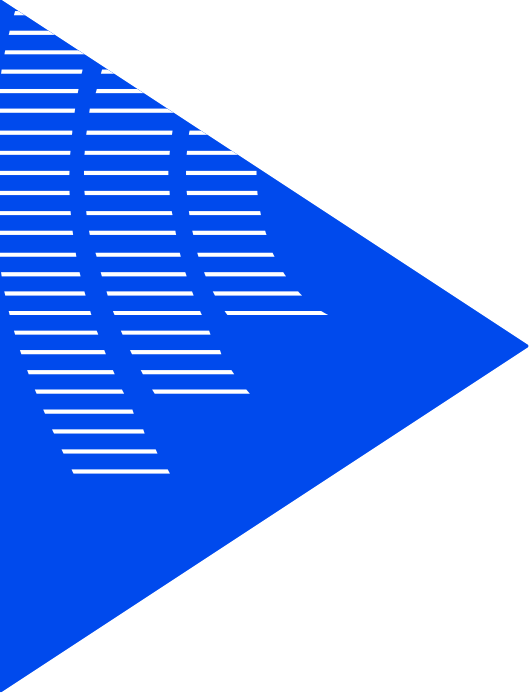




INFORMATION DE LA PLACE ASSURANCE : FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

26 mai 2025



ORDRE DU JOUR

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES
2. ARRÊT DES SIGNATURES ELECTRONIQUES
3. DORA
4. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES
5. PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2025
6. INFORMATION POUR LES ORPS QEI
7. QUESTIONS/RÉPONSES
8. ANNEXES

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/3

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis
Arrêtés Q4 et Q4 2024

Remises SOLO QES / QRS / QES+QRS

	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de	Taux de	Taux de
QES					
Q3 2024					
QES à J+1	98,61%	100,00%	63,38%	36,62%	0,00%
QES à J+11	99,31%	100,00%	63,64%	36,36%	0,00%
QES à J+21	99,31%	100,00%	63,64%	36,36%	0,00%
Q4 2024					
QES à J+1	94,44%	100,00%	60,29%	39,71%	0,00%
QES à J+11	100,00%	100,00%	60,84%	39,16%	0,00%
QES à J+21	100,00%	100,00%	60,84%	39,16%	0,00%

QRS					
Q3 2024					
QRS à J+1	92,00%	100,00%	98,19%	1,81%	0,00%
QRS à J+11	98,01%	100,00%	97,63%	2,37%	0,00%
QRS à J+21	97,68%	100,00%	97,63%	2,37%	0,00%
Q4 2024					
QRS à J+1	84,69%	99,60%	97,99%	1,61%	0,40%
QRS à J+11	97,32%	99,66%	97,94%	1,72%	0,34%
QRS à J+21	98,67%	100,00%	98,31%	1,69%	0,00%

QES+QRS					
Q3 2024					
QES+QRS à J+1	94,14%	100,00%	86,36%	13,64%	0,00%
QES+QRS à J+11	98,43%	100,00%	86,53%	13,47%	0,00%
QES+QRS à J+21	98,21%	100,00%	86,53%	13,47%	0,00%
Q4 2024					
QES+QRS à J+1	87,90%	99,74%	84,68%	15,06%	0,26%
QES+QRS à J+11	98,19%	99,77%	85,71%	14,06%	0,23%
QES+QRS à J+21	99,10%	100,00%	86,10%	13,90%	0,00%

Taux < 95%
95% <= Taux < 97%
Taux >= 97%

Pour rappel, EIOPA analyse la qualité des remises à J+11 sur QES+QRS, le taux retenu est donc supérieur à 98%

- QES : une légère baisse du taux de remise à J+1
- QRS : un effort de ponctualité est à poursuivre à J+1
- QES+QRS : les taux de remises sont stables et au-dessus des attendus de l’EIOPA à J+11

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/3



Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2024

Remises SOLO QRB / QFS / QEI

QRB					
Q3 2024					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Q4 2024					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%

QFS					
Q3 2024					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%
Q4 2024					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	66,67%	33,33%	0,00%

QEI					
Q3 2024					
QEI à J+1	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
QEI à J+11	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
Q4 2024					
QEI à J+1	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
QEI à J+11	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	65,22%	34,78%	0,00%

Taux < 95%
95% <= Taux < 97%
Taux >= 97%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/3

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2024

Remises GROUPE QFG / QRG

	Taux de remise	Taux de qualité (remises valides + remises avec avertissement)	Taux de remises valides	Taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
--	----------------	---	-------------------------------	--	---------------------------------

QFG					
-----	--	--	--	--	--

Q2 2024					
---------	--	--	--	--	--

QFG à J+1	95,24%	100,00%	35,00%	65,00%	0,00%
QFG à J+11	100,00%	100,00%	38,10%	61,90%	0,00%
QFG à J+21	100,00%	100,00%	38,10%	61,90%	0,00%

Q3 2024					
---------	--	--	--	--	--

QFG à J+1	90,48%	100,00%	36,84%	63,16%	0,00%
QFG à J+11	100,00%	100,00%	38,10%	61,90%	0,00%
QFG à J+21	100,00%	100,00%	38,10%	61,90%	0,00%

QRG					
-----	--	--	--	--	--

Q2 2024					
---------	--	--	--	--	--

QRG à J+1	100,00%	100,00%	57,14%	42,86%	0,00%
QRG à J+11	100,00%	100,00%	59,52%	40,48%	0,00%
QRG à J+21	100,00%	100,00%	59,52%	40,48%	0,00%

Q3 2024					
---------	--	--	--	--	--

QRG à J+1	97,62%	100,00%	60,98%	39,02%	0,00%
QRG à J+11	100,00%	100,00%	59,52%	40,48%	0,00%
QRG à J+21	100,00%	100,00%	59,52%	40,48%	0,00%

Taux < 95%
95% <= Taux < 97%
Taux >= 97%

- QFG : une baisse du taux de remise à J+1 et un effort de ponctualité est à poursuivre à J+1

2. ARRÊT DES SIGNATURES ELECTRONIQUES

- ⇒ **A partir du 01/07/2025**, dans un objectif de simplification, les remises à transmettre à l'ACPR via le portail OneGate ne seront plus soumises à une obligation de signature électronique (y compris pour les remises correctives et pour les exercices antérieurs)
- ⇒ La fin de l'obligation de signature concernera l'ensemble des états nationaux et européens (Prudentiel Banque et Assurance, LCBFT, Résolution)
- ⇒ Les remises télétransmises ne devront plus contenir de fichier de signature. Les remises contenant un fichier de signature seront systématiquement rejetées dans OneGate.
- ⇒ Les certificats de signature électronique et les demandes de droits à signer sont abrogés
- ⇒ Pour déposer un reporting à l'ACPR, une accréditation au portail OneGate reste nécessaire
- ⇒ Une FAQ est disponible sur [eSurfi](#) sur l'arrêt des signatures électroniques

- ⇒ **Mesures transitoires pour les remises déposées avant le 1^{er} juillet 2025 : la remise doit obligatoirement contenir un fichier de signature**

Cas	Action
1- Le certificat et les droits à signer sont valides	Vous pouvez déposer votre remise avec un fichier de signature
2- Le certificat n'est plus valide	Vous pouvez déposer votre remise avec un fichier de signature qui contiendra une anomalie non bloquante. La remise sera intégrée dans les outils de l'ACPR
3- Vous n'avez pas de certificat (nouveau remettant, nouvel agrément)	Vous pouvez contacter le SAGEMOA GARU pour un accompagnement Banque : sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr Assurance : support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr Téléphone unique : 01.42.44.39.00

3. DORA

Pour les Registers of Information (ROI)

- Nous enregistrons un taux de remise de 82% au niveau de l'ACPR côté Assurance.
- Les principaux problèmes rencontrés sont liés au nouveau format, le plain csv, et les règles de construction afférentes.
- Niveau EBA, nous enregistrons un taux important de rejet du fait notamment des Technical Checks (TC).
- L'EBA a publié des mises à jours de ces TC pour réduire les taux de rejet des ROI. Les directions de contrôle reviendront auprès des établissements avec les CRT EBA pour corrections.
- Les envois des ROI pour cette année à l'EBA prendront fin au 1^{er} Juin 2025, mais il sera toujours possible de faire des dépôts sur OneGate.
- D'ici la fin de l'année, les remettants disposeront dans OneGate d'une restitution des CRT de l'EBA et les TC seront aussi effectués de notre côté.
- Un patch correctif sera déployé dans OneGate en production le mardi 27 mai 2025, pour que les remises ROI (avec le statut « en attente du CRT» 🕒) aient un CRT de généré. Toutes ces remises ROI devront faire l'objet d'un nouveau dépôt avec correction des anomalies (cf. notice informative dans OneGate).

Pour les Incident Reports (IR) et les Cyber Threats (CT)

- La difficulté majeure que nous constatons est l'usage du fichier json dont le formalisme reste complexe pour certains. D'ici la fin de l'année, nous pourrons récupérer les CRT depuis les AES et les rendre disponibles sur OneGate.

Une FAQ est disponible sur [le site de l'ACPR](#) ainsi que des informations techniques sur [eSurfi](#)

4. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Publication de nouvelles instructions sur les 3 périmètres qui entrent en vigueur au 31/12/2025:

Périmètres	Solvabilité 1	ENS (S2)	ORPS
Instructions	2025-I-01	2025-I-02	2025-I-03

- Modifications communes aux 3 périmètres : (FR.30 / FR14) (RC.30/ RC.14)
 - Modification spécifiques au périmètre ORPS
 - Ajout du rapport PERP
- Entrée en vigueur de la nomenclature NACE 2.1 au 01/01/2025
 - Publication d'une taxonomie hotfix optionnelle pour les périmètre Solvabilité II et Pension funds au 30/06/2025.

5. PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2025

Reporting	Version	Publication	Arrêté	Commentaires
SII 	2.8.2	PWD1 Mi-juin 2025	Décembre 2025	▪ Publication d’une version hotfix avant le 30 juin 2025 pour prendre en compte la nouvelle classification des codes NACE 2.1 ▪ Une version PWD sera publiée 4 semaines avant la publication de la version finale ☐ Création de nouvelles colonnes ☐ Nouveaux métriques ☐ Nouvelles hiérarchies ▪ Comme il s'agit d'un correctif, les points d'entrée - schéma Ref - resteront inchangés. ▪ Une section Q&A est disponible sur le site de l’EIOPA
PF 	2.9.0	Finale 30 juin 2025	Pas de remise à l’ACPR	
ORPS (reporting européen) 	1.4.1.1	PWD1 15 septembre 2025 Finale octobre 2025	Décembre 2025	Publication d’une version hotfix de la taxonomie nationale ORPS pour prendre en compte la taxonomie PF 2.9.0 hotfix publiée par l’EIOPA le 30 juin 2025.

5. PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2025

Reporting	Version	Publication	Arrêté	Commentaires
LCB-FT 	2.4.0	PWD1 15 juillet 2025 Finale 31 juillet 2025	Décembre 2025	Sous réserve de l’instruction à paraître, les nouveautés ne concernent que le QLB général Banque : ▪ Ajout dans le tableau B7-1 d’un chapitre consacré aux obligations de vigilance en tant qu’émetteur de jetons de monnaie électronique (une vingtaine de questions) ▪ Création d’un tableau B7-3 : Questionnaire sectoriel - Fourniture de services sur crypto-actifs (une vingtaine de questions) ▪ Création d’un tableau B7-5 : Obligations relatives aux opérations de transferts de crypto-actifs (une dizaine de questions) ▪ Création d’un tableau B8-1 : Statistiques relatives à la fourniture de services sur crypto-actifs (une soixantaine de questions) ▪ Création d’un tableau B8-2 : Statistiques relatives à l’activité de transferts de crypto-actifs (une trentaine de questions) ▪ Modification du tableau B9 pour inclure les opérations de transferts de crypto-actifs
ORPS National (reporting RC et RP) 	1.2.0	PWD1 15 juin 2025 Finale 30 juin 2025	Décembre 2025	Les nouveautés concernent : ▪ RC.30.01 ajout d’une nouvelle colonne C0180 : Type de détention => bien détenu directement ou indirectement ▪ RC.14.01 : ❑ Modification de la ligne R0765 : « Contrat PER collectif » devient « Contrat PER d’entreprise collectif » ❑ Ajout d’une nouvelle ligne R0767 : « Contrat PER obligatoire » ▪ RC.14.02 : ❑ Modification de la ligne R0815 : « Contrat PER collectif » devient « Contrat PER d’entreprise collectif » ❑ Ajout d’une nouvelle ligne R0817 : « Contrat PER obligatoire »

5. PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2025



Reporting	Version	Publication	Arrêté	Commentaires
RAN 	1.8	PWD1 02 juin 2025	Décembre 2025	Les nouveautés concernent : ▪ FR.30.01 ajout d’une nouvelle colonne C0180 : Type de détention => bien détenu directement ou indirectement ▪ FR.14.01 : ☐ suppression d’une ligne R0763 : « Contrat PER collectif sans CAA » ☐ Modification de la ligne R0766 : « Contrat PER collectif avec CAA » devient « Contrat PER d’entreprise collectif » ☐ Ajout d’une nouvelle ligne R0768 : « Contrat PER obligatoire » ▪ FR.14.02 : ☐ suppression d’une ligne R0813 : « Contrat PER collectif sans CAA » ☐ Modification de la ligne R0816 : « Contrat PER collectif avec CAA » devient « Contrat PER d’entreprise collectif » ☐ Ajout d’une nouvelle ligne R0818 : « Contrat PER obligatoire »
Solvabilité 1 	1.1	Finale 16 juin 2025	Décembre 2025	

6. INFORMATION POUR LES ORPS QEI : ARRÊTÉ 03/2025

- Suite à des opérations techniques de la part de l'EIOPA en date du vendredi 23 mai 2025, nous constatons un certain nombre de remises rejetées T1 2025 (ORPS QEI)
- L'analyse de ces remises rejetées est en cours
- Une nouvelle remise pourra être demandée aux organismes



QUESTIONS / RÉPONSES

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE

DORA : SUITE AU PATCH DU 27 MAI QUI PERMETTRA DE CORRIGER LE PROBLÈME DES REMISES AVEC UN STATUT EN ATTENTE DE CRT, SERA-T-IL NÉCESSAIRE DE DÉPOSER DE NOUVEAU LA REMISE ?

La remise initiale sera clôturée, il ne sera donc pas nécessaire de la réémettre ; en revanche, vous en recevrez le CRT, avec les correctifs à appliquer, qui peuvent nécessiter une nouvelle remise

DORA : DIFFICULTÉS POUR CERTAINES ENTITÉS À PRODUIRE DES FICHIERS AU FORMAT XBRL-CSV

Le format XBRL nécessite en effet des compétences techniques. Il est possible de faire appel à des prestataires et des outils spécialisés. L'association XBRL France propose également des formations.

DORA : QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA DATE LIMITE DE REMISE DU 1^{ER} JUIN ?

L'ACPR continuera de recevoir et d'accepter les remises, mais elles ne seront plus transmises à l'EBA : en effet, passé cette date l'EBA «fige » sa collecte pour les travaux de cette année

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE

DORA : POURQUOI REÇOIT-ON DES RETOURS DE L'EBA POUR DES ANOMALIES QUI N'ONT PAS ÉTÉ DÉTECTÉES AU MOMENT DE LA REMISE SUR LE PORTAIL ACPR ?

L'EBA réalise des « technical checks » supplémentaires qui ne pouvaient pas jusqu'ici être restitués par nos outils. Avec la mise en production fin mai, ces « technical checks » seront restitués aussi bien que les contrôles taxonomiques

QUEL FORMAT POUR LA REMISE DU RAPPORT POUR LE CODE DE LA MUTUALITÉ (SOLVA 1) ?

Il ne s'agit pas d'un format XBRL mais d'une remise en Excel, mais il faut respecter impérativement le modèle (template) Excel qui a été fourni. Le modèle Excel peut être retrouvé en annexe de l'instruction 2025-I-01

À PARTIR DE QUAND DOIT ON UTILISER LE NOUVEAU CODE NACE DANS LES QRT ?

La nouvelle taxonomie hotfix introduisant les nouveaux codes NACE 2.1 entre en application au 31/12/2025. Une colonne sera ajoutée afin de renseigner les codes NACE 2.1 ; toutefois il sera toujours possible de renseigner les codes NACE 2.0

OÙ TROUVER L'INFORMATION POUR SAVOIR COMMENT REMPLIR CERTAINES COLONNES DES TABLEAUX (EXEMPLE B_03.01) ?

Afin de remplir correctement les instances, il est possible de s'appuyer sur les instances de test fournies par l'EBA. (https://www.eba.europa.eu/sites/default/files/2024-12/f4519b45-d6c2-4e7d-a8d4-4bee91a9c530/sample_documents.zip)

Vous avez la possibilité d'utiliser un outil compatible xBRL-CSV pour étudier les instances de test de l'EBA ou de procéder à une analyse directement des fichiers CSV avec l'aide du DPM.

En utilisant le DPM en version Excel, vous pouvez visualiser les états (https://www.eba.europa.eu/sites/default/files/2024-12/7ae0363a-ad3d-42d9-a192-34711416c039/annotated_templates.zip) et le dictionnaire (https://www.eba.europa.eu/sites/default/files/2025-03/84dc8ed3-8982-45cf-8b91-6d019f88ec92/dpm2_4_0_glossary_20250129.xlsx) pour comprendre les exemples fournis dans les instances de test et les adapter pour vos données. La notion de 'key value' indique qu'il est obligatoire de renseigner une valeur pour valider la prise en compte de la ligne.

8. ANNEXES



Vous trouverez en annexe, des informations plus détaillées sur les évolutions du reporting EIOPA. Ces informations nous ont été transmises lors du groupe de travail technique avec l'EIOPA du 20/03/2025.

Si vous souhaitez participer au groupe de travail Banque et Assurance organisé par XBRL France ([Groupe de Travail Banque | XBRL France](#)). N'hésitez pas à me contacter par mail : lucie.hussonnois@banque-france.fr. Ce groupe de travail Banque et Assurance permet d'échanger sur le format XBRL et son application technique en France et en Europe.

Il est possible également de participer à la réunion bimestrielle Eurofiling dans laquelle interviennent les superviseurs EBA, ECB, EIOPA, ESMA and SRB. [Eurofiling minutes](#)



SII, IORPs, FICOD, PEPP Prudential

- Tableaux impactés :

Solvency II :

S.06.02.01.02 C0230
S.06.02.04.02 C0230
S.06.02.07.02 C0230
SE.06.02.16.02 C0230
SE.06.02.18.02 C0230
S.11.01.01.01 C0190
S.11.01.04.01 C0190
S.37.01.04.01 C0100
S.37.02.04.02 C0050

Pension Funds :

PF.06.02.24.02 C0170
PF.06.02.25.02 C0170
PF.06.02.26.02 C0170
PFE.06.02.30.02 C0170
PFE.06.02.31.02 C0170

FICOD :

FC.06.01.36.01 FC0060
FC.07.01.36.02 FC0040

PEPP PR :

PP.06.02.33 C0170

Dictionary metrics referring to NACE (hierarchy NC_1):

MD:
ei1658
Ei1891

HD:
ei142
ei344

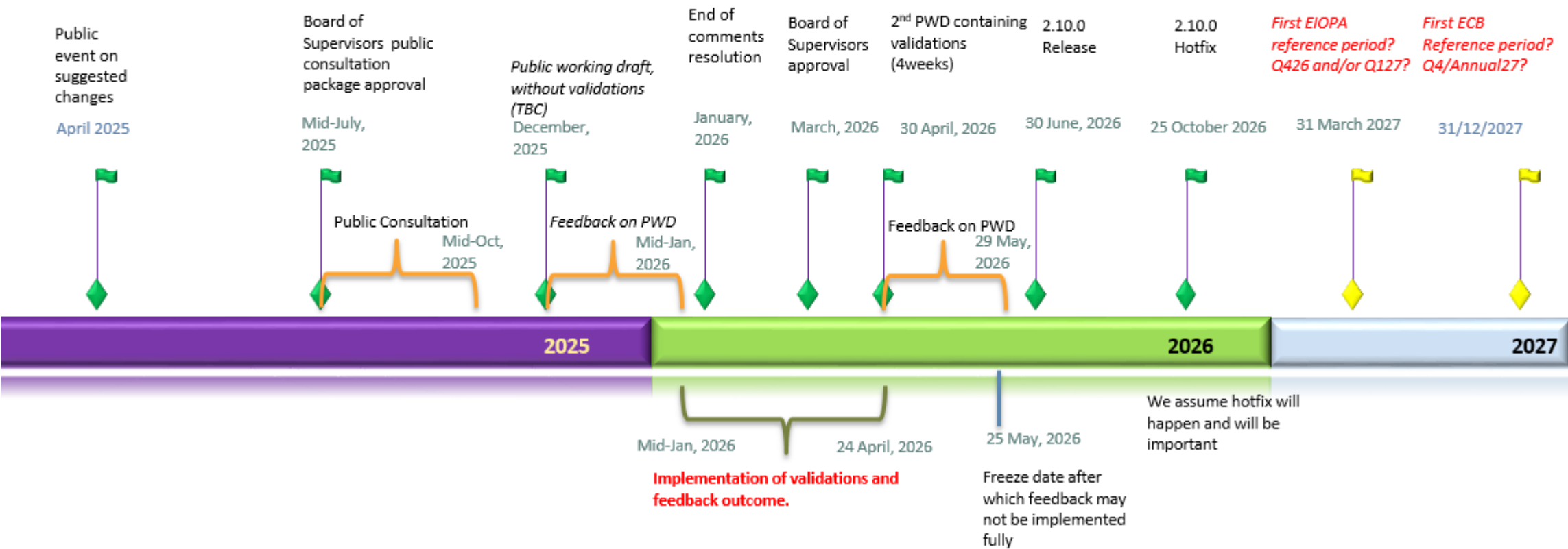
SOLVENCY II : Roadmap

- ❑ ITS amendment on reporting and disclosure (ongoing work in ENW3)
 - Reflecting the Level 1 and Level 2 changes under the Solvency II review (applicable from January 2027)
 - Including new information e.g. on NatCat data, on pension data already available in the ECB add-on E.02.16
 - Reducing reporting burden (reduce reporting frequency, increase proportionality by thresholds, delete certain tables/templates/information and simplify templates) (application date to be confirmed)

8. ANNEXES

SOLVENCY II : Roadmap

SII TAXONOMY – ITS AMENDMENT (AS ON 12/03/2025)



8. ANNEXES

IRRDR : Roadmap

- ❑ Insurance Recovery and Resolution Directive (IRRDR)
 - EIOPA is planning to use an XBRL taxonomy also for the IRRDR reporting framework
 - An IRRDR Project Group (PG) was set up for the reporting requirements under EIOPA's Risk and Financial Stability Committee (RFSC) and work has already started on drafting the templates.
 - Applicable from January 2027, with first reporting reference period of Annual/2027 to be reported in 2028

8. ANNEXES

IRRD : Roadmap

IRRD TIMELINE (TENTATIVE)

